



Demande de services d'inspection d'échantillons de grain non officiels soumis, y compris les échantillons faisant l'objet d'un différend relatif au grade Est canadien

Les instructions sur la façon de remplir ce formulaire se trouvent à la dernière page.

Date : (jj/mm/aaaa)

Section A : Échantillon soumis

Type d'échantillon (en sélectionner un) Soumis par le producteur Soumis par l'entreprise

Nom (certificat délivré à)

Adresse
Ville/Village
Code postal

Nom de la personne-ressource
Téléphone
Télécopieur ou courriel

Section B : Échantillon faisant l'objet d'un différend relatif au grade

Numéro de référence du document de livraison/classement original (joindre un document distinct au besoin) :

Renseignements sur le producteur

Nom du producteur
Adresse
Ville/Village
Code postal
Téléphone
Télécopieur ou courriel

Renseignements sur le silo

Nom de l'entreprise
Adresse
Ville/Village
Code postal
Téléphone
Télécopieur ou courriel

Section C : Renseignements sur l'échantillon

Identification de l'échantillon (joindre un document distinct au besoin)

Produit (p. ex. canola, lin, blé) Tonnes (approximatif) Date d'échantillonnage

Origine du grain (en sélectionner une) Canadien États-Unis Importé

Section D : Déclaration relative au grain de l'Est canadien (EC) [L'échantillon soumis est déclaré comme étant...]

Je, soussigné, déclare solennellement que, à moins d'indication contraire ci-dessous, l'échantillon est d'une variété admissible au type et à la classe (le cas échéant) de grain que j'ai déclaré. Je comprends que les variétés de grain non enregistrées sous le régime de la Loi sur les semences à des fins de vente ou d'importation au Canada ne sont admissibles qu'au grade inférieur dans toute classe, sauf en cas d'exemption accordée par arrêté de la Commission canadienne des grains. Je comprends en outre que les variétés de blé et d'orge non assignées à une classe sous le régime de la Loi sur les grains du Canada, ni sur une liste des variétés désignées, ne sont admissibles qu'au grade inférieur dans toute classe.

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Signature :

L'échantillon soumis est-il d'une variété enregistrée sous le régime de la *Loi sur les semences*? Oui Non

Déclarez la classe d'orge ou de blé applicable en sélectionnant une des classes suivantes :

Classe de blé (en sélectionner une)

Blé roux de printemps, EC Blé dur ambré, EC Blé fourrager, EC
 Blé de force rouge d'hiver, EC Blé blanc d'hiver, EC Blé autre, EC
 Blé tendre rouge d'hiver, EC

Classe d'orge (en sélectionner une)

Alimentaire
 À des fins générales
 Brassicole

Section E : Service demandé

Inspection de l'échantillon soumis

Grade et taux d'impuretés
 Teneur en eau (contenant résistant à l'humidité requis)
 Teneur en protéines
 Autre facteur (préciser)
 Simple analyse (préciser)

Essais analytiques

Entomologie (méthode d'extraction de Berlese)
 Indice de chute
 Teneur en huile
 Vomitoxine (DON) – Méthode ELISA
 Autre (préciser)

****IMPORTANT****
L'échantillon soumis doit être d'au moins **1000 grammes pour l'inspection ou la simple analyse. Il faut un autre échantillon de 1000 g pour chaque essai analytique demandé.**

Analyse phytosanitaire (en Ontario seulement) Insectes Graines de mauvaises herbes
Demande de certificat phytosanitaire soumise au bureau de l'ACIA de quelle ville?



Section F : Méthode de paiement

Espèces (paiement en personne uniquement)

Chèque personnel (payable au Receveur général du Canada)

Carte de crédit

Vous pouvez payer par chèque, American Express, MasterCard ou Visa. Les paiements par carte de crédit peuvent se faire par téléphone. N'envoyez pas les renseignements relatifs à votre carte de crédit par courriel ou par télécopieur. Une fois qu'un paiement par carte de crédit est traité, la Commission canadienne des grains détruit tous les renseignements sur la carte de crédit.

Apportez votre échantillon ou envoyez-le par la poste ou par messagerie à l'un des bureaux de la CCG suivants :

Bureaux et adresses postales de la Commission canadienne des grains		Téléphone
<input type="checkbox"/> Hamilton	2255, rue Barton Est, bureau 3A, Hamilton (Ontario) L8H 7T4	905-560-1802
<input type="checkbox"/> Montréal	2901, rue Rachel Est, bureau 13, Montréal (Québec) H1W 4A4	514-360-7772
<input type="checkbox"/> Thunder Bay	221, rue Archibald Nord, 2 ^e étage, Thunder Bay (Ontario) P7C 3Y3	807-626-1405



Instructions pour remplir le formulaire I-107

Le formulaire I-107 est un formulaire à usages multiples destiné à être utilisé par les producteurs et les entreprises qui demandent des services à la Commission canadienne des grains (CCG). Les clients qui demandent l'inspection d'un **échantillon soumis*** (y compris une simple analyse) ou **échantillon faisant l'objet d'un différend relatif au grade**** doivent remplir le présent formulaire. Les sections A et B sont différentes. Il faut remplir la section A ou la section B, et non les deux.

*Un **échantillon soumis** est un échantillon non officiel fourni par un producteur ou une entreprise. Il est important que l'échantillon soit représentatif du lot autant que possible, mais le certificat délivré par la CCG concerne uniquement l'échantillon soumis et non le lot de grain en entier duquel provient l'échantillon. Les clients qui demandent ce service doivent remplir les sections A, C, D, E et F seulement. (Ne pas remplir la section B.)

Un **échantillon faisant l'objet d'un différend relatif au grade est un échantillon non officiel utilisé pour résoudre les différends liés au classement des grains pour les livraisons d'un producteur à un silo terminal. Le producteur (ou la personne livrant le grain au nom du producteur) peut demander une évaluation de la qualité, du taux d'impuretés ou de la teneur en protéines du grain. Un échantillon qui, selon le producteur (ou la personne livrant le grain au nom du producteur) et l'exploitant du silo, est représentatif de la livraison de grain est envoyé à la CCG dans un contenant qui préservera l'intégrité de l'échantillon. Les clients qui demandent ce service doivent remplir les sections B, C, D, E et F seulement. (Ne pas remplir la section A.)

SECTION A : ÉCHANTILLON SOUMIS

- Sélectionner le type d'échantillon approprié (soumis par le producteur ou l'entreprise).
- Remplir la section consacrée au nom et à l'adresse. Le certificat est délivré et posté au nom et à l'adresse fournis.
- Le numéro de téléphone et le nom de la personne-ressource serviront à communiquer avec vous si des renseignements sont incomplets ou manquants.
- Fournir une adresse courriel ou un numéro de télécopieur si vous souhaitez recevoir une copie du certificat.

SECTION B : ÉCHANTILLON FAISANT L'OBJET D'UN DIFFÉREND RELATIF AU GRADE

- Fournir le numéro de référence du document de livraison original visé par le différend, le cas échéant.
- Fournir les renseignements du producteur et de l'entreprise visés par le différend. Les deux parties recevront indépendamment une copie du certificat d'échantillon non officiel soumis de la CCG.

SECTION C : RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCHANTILLON

- Fournir un identifiant de l'échantillon que le client soumettant l'échantillon peut reconnaître, comme le numéro de cellule, le numéro du wagon, etc. Le même identifiant de l'échantillon ne peut être recréé durant la même campagne agricole.
- Indiquer le type de produit, le nombre approximatif de tonnes et la date d'échantillonnage.
- Sélectionner l'origine du grain.

SECTION D : DÉCLARATION RELATIVE AU GRAIN DE L'EST CANADIEN

- Lire la déclaration, puis indiquer votre nom en caractères d'imprimerie et apposer votre signature pour indiquer que vous êtes en accord avec l'énoncé. Les listes des variétés désignées pour le blé et l'orge du Canada se trouvent à l'adresse <https://grainscanada.gc.ca/fr/qualite-grains/listes-des-varietes-designees/>.
- Sélectionner si l'échantillon est ou non d'une variété enregistrée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. La liste des variétés enregistrées se trouve sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse https://inspection.canada.ca/active/netapp/regvar/regvar_lookupf.aspx.
- Déclarer la classe applicable pour tous les échantillons de blé et d'orge.

SECTION E : SERVICE DEMANDÉ

- Sélectionner les services que vous demandez : inspection d'un échantillon soumis, simple analyse, essai analytique, ou analyse phytosanitaire (en Ontario seulement).
- Pour l'inspection d'un échantillon soumis, le certificat délivré fournira seulement les facteurs de classement particuliers pertinents à la classe attribuée. Si un facteur de classement particulier est demandé, indiquer la demande à la case « Autre facteur ». Par exemple : % de grains fusariés, % de graines nettement vertes. Des frais de service additionnels pourraient s'appliquer.
- Lorsqu'une analyse uniquement est demandée, indiquer la demande à la case « Simple analyse ». Par exemple, « teneur en protéines uniquement » ou « taux d'impuretés uniquement ». Dans le cas d'une simple analyse, le grade et le taux d'impuretés ne sont pas fournis; seule l'analyse demandée est fournie. Des frais de services additionnels pourraient s'appliquer.
- Si un autre essai analytique est demandé en plus de celui fourni, indiquer la demande à la case « Autre ».
- Un échantillon d'au moins 1000 grammes est requis pour l'inspection d'un échantillon soumis ou une simple analyse. Un échantillon de 1000 grammes est requis pour chaque essai analytique demandé. Par exemple, si l'on demande le grade et le taux d'impuretés, ainsi que la teneur en eau et en protéines pour un échantillon de blé, un échantillon d'au moins 1000 grammes est requis. Si l'on demande le grade et le taux d'impuretés, la teneur en eau et en protéines ainsi que l'indice de chute pour un échantillon de blé, un échantillon d'au moins 2000 grammes est requis.

SECTION F : MÉTHODE DE PAIEMENT

- Les services et les droits se trouvent à l'adresse <https://grainscanada.gc.ca/fr/qualite-grains/droits-service/>.
- Sélectionner la méthode de paiement : en espèces, par chèque ou par carte de crédit.
- Si vous faites un paiement par chèque et n'êtes pas certain du montant à payer, veuillez communiquer avec un bureau de la CCG pour en obtenir la confirmation.